



© Émilie Périé

## APPEL A CANDIDATURES

Expérimentation pour le développement  
d'une démarche d'accompagnement des  
collectivités à l'élaboration de leur

# Stratégie locale pour LA BIODIVERSITÉ



Souci - *Colias crocea* © Émilie Périé



Gobemouche noir - *Ficedula hypoleuca* © Émilie Périé



Chevreuil - *Capreolus capreolus* © Émilie Périé



Traquet motteux - *Oenanthe oenanthe* © Émilie Périé



Fritillaire pintade - *Fritillaria meleagris*  
© Baptiste Regnery



Milan royal - *Milvus migrans* © Émilie Périé



Orchis mâle - *Orchis mascula*  
© Baptiste Regnery



# Table des matières

**PARTIE 1.** L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

> p.4

**PARTIE 2.** Pourquoi cet appel à candidatures ?

> p.5

**PARTIE 3.** Objectifs et intérêt d'élaborer une SLB accompagné par l'ARB

> p.6

**PARTIE 4.** À qui s'adresse l'appel à candidatures ?

> p.6

**PARTIE 5.** Déroulé de l'accompagnement proposé par l'ARB

> p.7

**PARTIE 6.** Offre d'accompagnement et rôle attendu de la collectivité lauréate

> p.8

**PARTIE 7.** Prérequis à la candidature

> p.9

**PARTIE 8.** Modalités à la candidature

> p.9

**PARTIE 9.** Contacts

> p.9

**PARTIE 10.** Dossier de candidature à la démarche

> p.10

# PARTIE 1. L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

L'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) est un établissement public de coopération environnementale fondé par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Office Français de la Biodiversité.

L'Agence a pour objectif de renforcer l'action publique en matière de valorisation et de mise à disposition des connaissances sur la biodiversité et la ressource en eau, d'améliorer la coordination des initiatives publiques en faveur de ces thématiques et d'accompagner les porteurs de projets pour contribuer à restaurer et préserver la biodiversité et la ressource en eau.

Les principaux moyens d'actions pour accompagner les porteurs de projets sont les suivants :

- L'animation de réseaux d'acteurs (p. ex. l'ARB NA anime le réseau des Territoires Engagés pour la Nature en Nouvelle-Aquitaine)
- La production et la mise à disposition de ressources techniques et financières (ex : fiches retours d'expériences, documents de préconisations)
- Le développement de compétences (ex : webinaires thématiques, formations)
- L'ingénierie technique et financière auprès des porteurs de projets, de façon directe ou par le biais de structures techniques avec lesquelles elle travaille, de façon à aider les porteurs de projets à monter des projets et trouver des financements.

## SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Les partenaires institutionnels de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de cet accompagnement sont la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Office Français de la Biodiversité, et la Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement.



## PARTIE 2. pourquoi cet appel à candidatures ?

La Nouvelle-Aquitaine héberge un riche patrimoine naturel marqué par deux massifs montagnards, un littoral de plus de 720 km et une grande diversité de milieux naturels.

Ce patrimoine est un atout et une responsabilité : la Nouvelle-Aquitaine présente une part importante et représentative des écosystèmes, de la flore et de la faune de France métropolitaine, avec par exemple 65 % des espèces métropolitaines de plantes, papillons de jour, reptiles et amphibiens continentaux ou encore 25 % des espèces de mammifères marins du monde.

Les travaux scientifiques régionaux menés par plus de 450 chercheurs dans le cadre d'AcclimaTerra et Ecobiose ont permis de caractériser les liens d'interdépendance entre les activités humaines et la nature, les conséquences sur notre environnement si rien n'est fait, et les pistes de solutions. Ils montrent qu'intégrer la biodiversité de façon transversale dans la gestion d'un territoire est une démarche gagnant-gagnant pour le territoire et l'ensemble du vivant avec lequel nous interagissons.

Les collectivités territoriales sont en première ligne des difficultés rencontrées et des solutions à apporter. Elles interviennent à une échelle propice à l'identification et la mise en œuvre des mesures de préservation et de restauration de la biodiversité les plus adaptées aux spécificités et aux enjeux des territoires. Elles peuvent

favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques et garantir une plus grande cohérence de celles-ci, grâce à un dialogue et une coopération renforcés avec l'Etat et l'ensemble des acteurs concernés.

L'action des collectivités est parfois complexe à mettre en œuvre : quelle est la situation liée à l'état de la biodiversité dans mon territoire ? Comment repérer les enjeux prioritaires ? Comment identifier des priorités d'actions et les articuler avec les différents outils et stratégies d'actions de la collectivité ? Comment mobiliser mon administration et les parties prenantes de mon territoire pour que les objectifs entrent en pratique ?

Pour agir efficacement, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) 2023-2032 de Nouvelle-Aquitaine incite les collectivités territoriales à élaborer des Stratégies Locales pour la Biodiversité (SLB) permettant d'agir en faveur de la biodiversité de façon éclairée, priorisée et planifiée. La réalisation d'une SLB nécessite de réunir des compétences en ingénierie technique et des moyens financiers parfois difficiles à mobiliser localement, en particulier au sein des petites communes et des communautés de communes.

### Une stratégie locale pour la biodiversité consiste en :



Retrouvez le cadrage des SLB dans la [Note méthodologique « Stratégie Locale pour la Biodiversité »](#)

## PARTIE 3. objectifs et intérêts d'élaborer une SLB accompagné par l'ARB

### L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE LOCALE POUR LA BIODIVERSITÉ VOUS PERMETTRA DE :

- Définir une vision stratégique à 6 à 10 ans sur les actions en faveur de la biodiversité à mener sur votre territoire et optimiser la mise en œuvre des actions.
- Faciliter la justification des demandes d'aides financières pour la réalisation d'actions s'inscrivant dans votre démarche stratégique.

### L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'ARB VOUS PERMETTRA DE :

- Bénéficier d'un cadre fixant les attendus en matière de processus et de contenus des documents stratégiques.
- Bénéficier de l'appui technique de l'ARB et de ses partenaires pour l'élaboration des documents et la réalisation des actions
- Rejoindre un réseau de collectivités engagées et rencontrant des problématiques similaires aux vôtres.
- Contribuer à l'évaluation et l'évolution de la démarche d'accompagnement proposée par l'ARB aux collectivités.

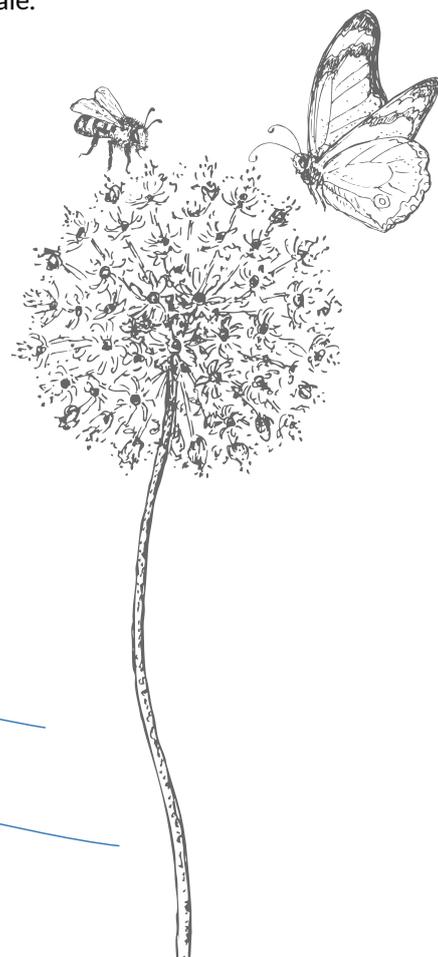
## PARTIE 4. à qui s'adresse l'appel à candidatures ?

Les structures pouvant répondre à cet appel à candidature sont les collectivités (communes, intercommunalités et pôles d'équilibre territoriaux et ruraux) de Nouvelle-Aquitaine. L'objectif de cette démarche d'accompagnement par l'Agence Régionale de la Biodiversité est de pallier le manque d'ingénierie spécialisée en biodiversité pour l'élaboration de ces documents stratégiques.

Aussi, la priorité sera donnée à des collectivités ayant une volonté politique de définir une stratégie en faveur de la biodiversité mais dont les moyens internes ne sont pas suffisants pour réaliser la démarche seules.

Afin de garantir une approche méthodologique la plus large et diversifiée possible, nous souhaitons mobiliser un groupe pilote représentant un panel de collectivités aux profils variés représentatif du territoire néo-aquitain. Le groupe pilote devra représenter une variété de paysages, de types et tailles de collectivité et de contextes socio-économiques.

Un maximum de **6 collectivités** sera retenu pour cette démarche expérimentale.



## PARTIE 5. déroulé de l'accompagnement

Les collectivités sélectionnées bénéficieront d'un parcours d'accompagnement étalé sur une période de 24 mois environ, qui comprend :

➤ des **temps de travail en réseau**, avec les 6 collectivités sélectionnées, en présentiel, visant à la fois le partage d'expériences entre collectivités mais également la remontée d'avis et propositions d'évolution concernant l'accompagnement réalisé par l'ARB.

- Une journée « méthodologie partagée » le 14/10/2025 à Bordeaux.
- Une journée « bilan à mi-parcours » en septembre 2026 (date et lieu à préciser).
- Une journée « bilan de fin de parcours » en septembre 2027 (date et lieu à préciser)

➤ et des **suivis individualisés**, avec notamment :

- L'animation d'un atelier de sensibilisation (1 jour à l'automne 2025)
- L'animation d'ateliers de concertation (2 jours l'été 2026)
- La participation à des réunions de travail
- La mise à disposition d'outils et de données pour la réalisation du diagnostic
- L'accompagnement à l'élaboration des documents stratégiques, incluant relecture et conseils, et mise à disposition d'outils spécifiques

### L'ACCOMPAGNEMENT SE STRUCTURE EN 4 PHASES DE TRAVAIL :

1

**Acculturation et préparation**, durant laquelle seront proposés un renforcement des connaissances des équipes de la collectivité sur les enjeux de biodiversité et les liens avec les compétences du bloc communal et un accompagnement à la constitution d'une équipe projet composée des services de la collectivité et des acteurs locaux en lien avec la biodiversité.

2

**Diagnostic et définition des enjeux et objectifs prioritaires pour la collectivité**, durant laquelle il s'agira d'établir le diagnostic territorial permettant de dresser un portrait de la collectivité en matière de biodiversité et de dégager des enjeux et objectifs stratégiques prioritaires pour la collectivité sur les 10 prochaines années.

3

**Élaboration du plan d'action**, durant laquelle la collectivité et ses partenaires locaux établissent un plan d'actions opérationnelles visant à répondre aux objectifs préalablement définis.

4

**Mise en œuvre et suivi des premières actions**, durant laquelle la collectivité va commencer la mise en œuvre de son plan d'action et en assurer le suivi (avancement des actions et impact sur la biodiversité du territoire).

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Ateliers de travail prévus dans la démarche d'accompagnement



Réunions de travail prévues dans la démarche d'accompagnement

À l'issue de la période d'accompagnement les collectivités lauréates auront établi leurs documents stratégiques en faveur de la biodiversité (diagnostic territorial, objectifs prioritaires, plan d'actions concrètes) et disposeront d'un outil de suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

## PARTIE 6. Offre d'accompagnement et rôle attendu de la collectivité lauréate

### DANS LE CADRE DE CET ACCOMPAGNEMENT L'ARB PROPOSE :

- D'animer un réseau des collectivités lauréates et travaillant à l'élaboration de Stratégie Locale pour la Biodiversité (SLB) sur leur territoire.
- De mettre à disposition des outils méthodologique et de cadrage sur le processus d'élaboration et le contenu attendu des SLB.
- D'animer des temps de sensibilisation des équipes des collectivités aux enjeux de biodiversité.
- D'appuyer les collectivités dans la constitution de leur équipe projet (rencontre avec les acteurs locaux, conseil concernant les documents de contractualisation).
- De fournir aux collectivités les données et cartographies dont elle dispose concernant les diagnostics territoriaux.
- D'animer des ateliers de travail collaboratif pour définir les objectifs prioritaires et le plan d'actions.
- D'apporter des conseils et relectures pour la rédaction de l'ensemble des documents.
- D'appuyer techniquement les collectivités lors de la mise en œuvre de la première action de leur plan d'actions.
- De se rendre disponible pour apporter des conseils ou participer aux démarches supplémentaires que mettrait en place la collectivité.

### LA COLLECTIVITÉ RESTE PILOTE DE SON PROJET DE STRATÉGIE LOCALE POUR LA BIODIVERSITÉ (SLB). IL EST DONC ATTENDU QU'ELLE :

- Désigne un chef de projet parmi ses équipes qui suivra l'ensemble de la démarche. C'est notamment le chef de projet qui convoquera les participants aux réunions et ateliers de travail.
- Assure le processus décisionnel, valide l'ensemble des étapes de travail et adopte les documents approuvés par son comité de pilotage.
- Rédige les documents constitutifs de la SLB. Elle peut se faire accompagner ou déléguer la tâche à une structure partenaire, toutefois l'ARB ne pourra pas la prendre en charge.
- Participe à l'ensemble des ateliers et réunions planifiés au cours de la démarche d'élaboration de la SLB.
- Contractualise, si elle le souhaite, avec des structures externes. Tout marché ou convention sera à réaliser en bipartite entre la collectivité et la structure, n'impliquant pas l'ARB.
- Sollicite les financements nécessaires à la mise en œuvre de son projet. L'ARB peut accompagner la collectivité dans l'élaboration des dossiers de demande d'aides, toutefois elle dépose en propre ses sollicitations.



## PARTIE 7. prérequis à la candidature

Les points suivants sont essentiels et constituent des critères rédhibitoires pour la candidature :

- Il est nécessaire que la collectivité identifie au préalable un **binôme élu/agent** qui portera la démarche et constituera les interlocuteurs principaux de l'Agence.
  - Le référent technique doit disposer de jours dédiés à la démarche SLB sur la période d'accompagnement (24 mois).
- Il est nécessaire que la collectivité affiche une ambition politique forte concernant l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale de biodiversité.
  - Il est attendu une **délibération** de l'organe compétent attestant de cette ambition.
- Les collectivités candidates doivent prendre en considération que l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Biodiversité nécessitent des données et une expertise « biodiversité » assez importantes. Aussi, et selon les données disponibles et les moyens de la collectivité il est possible qu'elle doive recruter des moyens supplémentaires (recrutement d'un bureau d'études, partenariats avec des structures associatives, renforcement de l'effectif permanent, stagiaire, alternant). Ce **coût potentiel** ne doit pas être négligé.
- Le parcours d'accompagnement proposé comprend des temps collectifs avec l'ensemble des lauréats qui se tiendront en présentiel. Les candidats s'engagent donc à participer à ces **trois journées en présentiel**.
  - La première aura lieu le 14/10/2025 à Bordeaux.
- Chaque territoire lauréat s'engage à être territoire « Ambassadeur » et sera donc susceptible d'accueillir des représentants d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine ou de témoigner de son expérience lors d'événements organisés par l'Agence Régionale de Biodiversité. Il s'engage aussi à associer au comité de pilotage l'ensemble des partenaires du présent appel à candidature.

## PARTIE 9. contacts

Vous pouvez adresser vos questions relatives à la procédure de candidature ou au programme d'accompagnement à [emilie.perie@arb-na.fr](mailto:emilie.perie@arb-na.fr)

## PARTIE 8. modalités de candidature

Les candidatures seront évaluées au regard des critères suivants :

- L'ambition donnée au projet de SLB et la pertinence de l'échelle de territoire retenue pour cette démarche.
- La motivation et l'engagement de la collectivité à participer à l'ensemble de la démarche.
- L'hétérogénéité du panel de collectivités retenues.

L'appel à candidature est ouvert du **14/04/2025 au 11/07/2025**.

Les collectivités candidates doivent remplir et transmettre le dossier de candidature (ci-dessous) à [emilie.perie@arb-na.fr](mailto:emilie.perie@arb-na.fr) avant le **11/07/2025 à 17h00**.

Les candidatures seront évaluées par un jury composé de l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle Aquitaine, la Région Nouvelle Aquitaine, la direction régionale de l'Office Français de la Biodiversité, la Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, selon les critères précédemment cités.

Les candidats seront informés du résultat au plus tard le **22/09/2025**.

La candidature des collectivités souhaitant participer doit comprendre les trois dernières pages de ce document dûment complétées ainsi qu'une délibération engageant la collectivité à élaborer une SLB.

*NB : Le jury pourra, s'il le juge nécessaire, solliciter des entretiens auprès des collectivités candidates pour départager au mieux les candidats sur leurs motivations et leur implication dans la démarche. S'il y a lieu, ces entretiens se tiendront durant la **première quinzaine de septembre 2025**.*

# PARTIE 10. dossier de candidature à la démarche

## Expérimentation pour le développement d'une démarche d'accompagnement des collectivités à l'élaboration de leur stratégie locale pour la biodiversité.

### CONTACT

Nom et adresse du siège de la collectivité

Nom et coordonnées de la personne en charge du dossier de candidature :

### L'ÉQUIPE « STRATÉGIE LOCALE POUR LA BIODIVERSITÉ »

Nom, délégation et coordonnées de l'élu participant à la démarche d'accompagnement :

Nom, fonction et coordonnées de l'agent participant à la démarche d'accompagnement :

La collectivité s'engage à :

Ce qu'un binôme d'élu/agent participe à l'ensemble des ateliers collectifs (3 jours) en présentiel (lieu à définir)

Ce qu'un binôme d'élu/agent participe à l'ensemble des ateliers individuels (3 jours) sur le site de la collectivité

Allouer un minimum de jours de travail à l'agent pour participer aux ateliers et concevoir les documents stratégiques

Partager et valoriser ses retours d'expérience dans les réseaux de l'ARB

### LA COLLECTIVITÉ

Échelon

Surface du territoire

Nombre d'habitants

Nombre d'agent dans la collectivité

Paysage principal du territoire

La collectivité dispose d'un service environnement/biodiversité Oui Non

La collectivité dispose d'un ou plusieurs agent(s) écologue(s) dans ses effectifs Oui Non

**Dans le cas d'une candidature d'un échelon communal, précisez :**

Si l'Intercommunalité a connaissance de la candidature communale Oui Non

Si l'Intercommunalité porte un projet intercommunal sur la biodiversité Oui Non

Si oui, précisez :

L'intérêt de la Commune à porter un projet indépendant

## L'AMBITION POUR LA STRATÉGIE LOCALE POUR LA BIODIVERSITÉ

Comment la participation à l'appel à candidatures peut aider votre projet de réalisation d'une Stratégie Locale pour la Biodiversité ? Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'accompagnement proposé ?

La collectivité a-t-elle conclu des partenariats avec des structures locales travaillant en faveur de la biodiversité ? Si oui, lesquelles et dans quel cadre ?

La collectivité mène-t-elle déjà des actions en faveur de la biodiversité ? A-t-elle inscrit la biodiversité dans d'autres documents stratégiques (SCoT, PLUi, PCAET, PAT, ...) ? Si oui, pouvez-vous les décrire ?

La collectivité a-t-elle/peut-elle engager un budget pour l'élaboration des documents de la Stratégie Locale pour la Biodiversité (contractualisation avec les structures extérieures ayant l'expertise biodiversité sur le territoire) ? Si oui, le montant peut-il être précisé ?



La collectivité s'est engagée, par délibération de l'organe délibérant, à élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale pour la biodiversité :

Je joins ce document à mon dossier de candidature

Je m'engage à fournir ce document avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025

La collectivité est engagée dans d'autres démarches en lien avec la biodiversité :

Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

Réalisation d'un atlas de la biodiversité (inter) communale (ABC)

Autre

Précisez :

Indiquez ici tout commentaire qui vous semble utile à préciser dans le cadre de votre candidature :